



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 JUILLET 2019

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Géraldine NOEL, Catherine SERGENT, Jean-Louis BIROT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Guy BARDET.

Absents excusés : Pascal SANLEFRANQUE, Perrine VIAULES.

Secrétaire de Séance : Christian DAVALAN.

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance. Monsieur Christian DAVALAN se propose secrétaire de séance.

Aucune remarque relative au compte rendu du conseil municipal précédent n'ayant été faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du Maire

Sans objet.

2. Décision modificative Budget Principal 2019

Madame le Maire informe l'assemblée que les crédits pour les travaux d'amélioration énergétique du logement de la Poste ne sont pas suffisants. Il convient d'effectuer un virement de 1039,52 € de l'opération « acquisition nacelle » vers l'opération « travaux logement de la Poste ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

3. Autorisation signature convention entre les communes de Brens, Cadalen et Lagrave pour l'utilisation de la nacelle.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'inscrire au Budget Primitif la participation à l'achat en commun d'une nacelle avec les communes de Brens et Lagrave. Il convient de signer une convention tripartite pour acter le montant de la participation qui s'élève pour la commune à 6941 € et fixer les conditions d'utilisation.

Madame NOEL demande s'il faudra payer une cotisation supplémentaire si notre assurance n'est pas la même que celle de Brens.

Monsieur DAVALAN précise que cette convention d'utilisation reprend les termes de la convention pour l'ancienne nacelle, c'est-à-dire que la commune de Brens s'est portée acquéreur de la nacelle et l'assure avant de la mettre à disposition, donc il n'y aura pas de surcoût pour la commune.

Madame le Maire signale que la convention a été jointe avec la convocation au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite entre les communes de Brens, Lagrave et Cadalen.

4. Autorisation signature convention utilisation salle des fêtes avec Groupama

Madame le Maire informe le Conseil que l'agence Groupama de Gaillac souhaite utiliser la salle de réunion de la salle des fêtes tous les mardis de 14H à 17H30. Il convient de signer une convention pour fixer les conditions d'utilisation. Cette mise à disposition se fera à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, par 13 voix « POUR », autorise madame le Maire à signer la convention avec l'agence Groupama de Gaillac.

5. Questions diverses

- Madame le Maire rappelle que dans le cadre du Festival d'Autan aura lieu un concert de jazz le jeudi 25 juillet dans l'Église de Gabriac.
- Madame NOEL indique que le personnel de la médiathèque lui a signalé un problème d'aération lors des fortes chaleurs car les fenêtres sont fixes. Elle informe également l'Assemblée que le personnel de la crèche souhaiterait un voile d'ombrage pour l'arrière du bâtiment. Madame le Maire rappelle que la compétence sur ces deux bâtiments relève de l'Agglomération Gaillac-Graulhet mais elle précise que ces demandes seront relayées auprès des services de l'agglomération.
- Madame GUILLERMIER demande s'il ne serait pas possible de changer le sens de circulation du parking de l'école pour pouvoir avoir plus de visibilité à sa sortie.

Monsieur JAUROU rappelle qu'avec le sens actuel de circulation, lorsque les enfants descendent des bus ils sont immédiatement sur le trottoir qui les amène directement à l'école, à la crèche ou à la médiathèque.

Madame GUILLERMIER demande alors s'il ne pourrait pas y avoir un miroir pour mieux appréhender la sortie de la voie communale dans le virage de la départementale.

M DAVALAN propose également d'inverser les priorités de ces routes et de mettre un stop sur la départementale.

Madame le Maire rappelle qu'une étude globale de la circulation sur ce secteur doit être faite lorsque tous les travaux seront finis (lotissement sous l'Église, maison de santé et cabinet des Kinés), elle fait remarquer également que c'est une zone en agglomération donc à vitesse modérée, elle pourrait être placée en zone 30 km/h mais dans tous les cas le civisme comme souvent est la meilleure des solutions.

Un nouveau rendez-vous sera pris avec les services du Département pour envisager les meilleures solutions possibles.

- Madame CAZOTTES fait remarquer que les poubelles laissées à demeure sur les trottoirs de la Grand'Rue ne permettent plus aux piétons d'utiliser ces trottoirs.
- Madame SERGENT transmet les remerciements de madame le Maire de Lasgraisses pour le prêt de l'exposition sur la Grande Guerre.
Elle demande également s'il y aurait un lieu pour stocker cette exposition car pour l'instant c'est elle qui la conserve. Madame le Maire propose une solution de stockage dans les réserves de la Mairie.
- Monsieur JAUROU présente et distribue le document de synthèse de la première étape de la Démarche de Projet de l'Agglomération.
- Madame le Maire informe l'assemblée que la première réunion entre les professionnels de santé et Monsieur Albinet l'architecte choisi pour le projet de maison de santé s'est tenue le 10 juillet. Ce fut une réunion constructive où chacun a pu s'exprimer et Monsieur Albinet a été attentif à toutes les remarques.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 20 h 17.



Le Maire
CORBIÈRE-FAUVEL Monique

Le Secrétaire
DAVALAN Christian